

DEMANDE DE DEVIS
FOURNITURE D'ABONNEMENT ET DE COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES
(POSTES FIXES ET MOBILE)

1/Objet de la demande de contrat :

Fourniture d'une prestation d'abonnement et de communications téléphoniques pour les postes fixes et mobile du collège Charles Delaunay.

La fourniture d'accès à Internet n'est pas concernée par la présente demande.

2/Durée de la prestation :

Le contrat est établi sur une période d'un an à compter du 1er mai 2020 renouvelable deux fois.

3/Besoins :

⌘ Partie fixe :

- Téléphonie fixe incluant les communications vers postes fixes et mobiles :
 - En local, régional et national : forfait de 40h
 - Vers mobiles : Forfait de 40h
 - International : tarification
 - Numéros spéciaux : gratuit pour les 0800 à 0809, pour les autres numéros tarification en fonction de l'éditeur (par appel et par minute)
- Garanties relatives à la continuité du service et à la compatibilité/connexion de l'installation existante
- Abonnements :
 - 2 accès de base T0 (tête de ligne 03 25 43 84 20)
 - SDA (10) en renouvellement aucun changement de numéro
 - VGA ligne analogique (ligne : 03 25 81 02 31)

⌘ Partie mobile (en option) :

- Téléphonie mobile Carte SIM exclusivement
 - 4 lignes forfait illimité voix, SMS et MMS (création de lignes) avec fournitures de téléphones mobiles
 - 1 ligne : Ligne d'appoint servant pendant les sorties scolaires avec peu de communications (ligne existante)
- Garanties relatives à la continuité de service notamment portabilité des numéros

4/ Offre de prix :

Les tarifs proposés sont fermes et définitifs durant la durée du contrat et à chaque renouvellement.

FRAIS : Pas de frais de mise en service ni déploiement technique, prise en charge par le prestataire du changement d'opérateur sans coupure de service.

5/ Factures / Mode de règlement :

Les factures seront mensuelles ; en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la dématérialisation de la facturation électronique, elles seront déposées sur le portail « Chorus Pro ». Elles mentionneront la période facturée, le nombre, la durée et le coût des appels par type de communication et par ligne+ détails appels/numéros spéciaux.

Les prestations seront réglées par mandat administratif dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

6/ Critères de choix :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères énoncés ci-dessous.

SAV : interlocuteur dédié et identifié – intervention garantie dans les 4 heures en cas de panne.

Critères de choix	Pondération
PRIX	80 %
QUALITE DES SERVICES ASSOCIES (Continuité du service, qualité communication, garantie du temps de rétablissement...)	20 %